



## COMPTE RENDU

### CONSEIL SYNDICAL DU 09 JUIN 2022 – 18H30

Nombre de membres en exercice : 21  
Nombre de membres présents : 15  
Nombre de membres absents : 6  
Nombre de votants : 15  
Pour : 14  
Contre : 0  
Abstentions : 1

L'an deux mille vingt-deux, le 09 juin 2022, le Comité Syndical dûment convoqué (date de la convocation le 02 juin 2022), s'est réuni à 18 heure 30, en session ordinaire au siège du syndicat du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière de Bourg-sur-Gironde, sous la présidence de Monsieur Pierre JOLY.

#### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU GRAND CUBZAGUAIS AU SGBV MORON BLAYAIS**

**PRESENTS :** Madame DOUCET.  
Messieurs JOLY, LAVEUF, POTIER, SUBERVILLE.

**POUVOIR :**

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :** Messieurs BLANC, GRAVINO, MARTIAL.  
Madame MONSEIGNE.

#### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DE BLAYE AU SGBV MORON BLAYAIS**

**PRESENTS :** Messieurs DUEZ, ROBIN, RODRIGUEZ.

**POUVOIR :**

**ABSENTS EXCUSES :** Madame PICQ.

**ABSENTS :** Monsieur GAYRARD.

#### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC LATITUDE NORD GIRONDE AU SGBV MORON BLAYAIS**

**PRESENTS :** Messieurs CAVARD, BESSE, BUSQUETS, JOYE, SOULIGNAC.

**POUVOIR :**

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :**

#### **DELEGUES COMMUNAUTAIRES DE LA CDC DU FRONSADAIS**

**PRESENTS :** Madame REGIS.  
Monsieur BAYARD.

**POUVOIR :**

**ABSENTS EXCUSES :**

**ABSENTS :**

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance à 18H30. Aucune remarque n'étant apportée au compte-rendu du Conseil syndical du 14 avril 2022, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : Jean-Pierre SUBERVILLE

### **Ordre du jour :**

- 1- Budget supplémentaire de l'exercice 2022 – Adoption
- 2- Acquisition foncière sur les communes de Villeneuve
- 3- Élaboration d'un outil de centralisation et de valorisation de l'information géographique dans le cadre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés : Signature d'une charte pour le projet SIGESTUAIRE porté par le SMIDDEST
- 4- Restauration du petit patrimoine hydraulique : validation de la phase 2 du projet et du plan de financement
- 5- Création d'un passage à gué sur le Grenet : plan de financement
- 6- Conception et réalisation d'un guide pédagogique : plan de financement
- 7- Étude hydrologique et sondage archéologique relatifs au projet de la Roque de Thau : plan de financement
- 8- Animation foncière 2022 pour la préservation d'espaces naturels sensibles : plan de financement
- 9- convention de financement et de partenariat pour la gestion du site naturel du Grenet entre la commune de Saint-Ciers-de-Canesse et le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron
- 10- Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 01 septembre 2022

Informations diverses

#### **1- Budget supplémentaire de l'exercice 2022 – Adoption**

Le Président expose que les services du Syndicat ont travaillé à la préparation du budget supplémentaire 2022 (BS) pour répondre aux ajustements nécessaires.

Le Directeur détaille la proposition de Budget supplémentaire de l'exercice 2022.

Il détaille les compléments budgétaires proposés en section de fonctionnement.

	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
Énergie, électricité	600 €	<b>800 €</b>
Vêtements de travail	2 500 €	<b>3 200 €</b>
Fournitures de bureau	1 300 €	<b>300 €</b>
Locations mobilières	10 000 €	<b>15 000 €</b>
Terrains	5 000 €	<b>2 000 €</b>
Matériel roulant	6 000 €	<b>2 000 €</b>
Maintenance	8 000 €	<b>5 000 €</b>
Autres	6 000 €	<b>5 000 €</b>
Documentation générale et technique	800 €	<b>5 000 €</b>
Divers	9 000 €	<b>15 000 €</b>
Autres services extérieurs	40 000 €	<b>160 106.04 €</b>

La ligne « **locations mobilières** » vise à répondre au besoin de location d'engins de chantier et à permettre la location d'un véhicule pour la période septembre-décembre en réponse aux derniers recrutements (chargée d'inventaire du petit patrimoine hydraulique, chargée de mission Natura 2000/Plans de gestion et futur chargé de projets Trame verte prévu au 1<sup>er</sup> septembre).

La ligne « **documentation générale et technique** » vise à répondre au besoin de veille juridique, réglementaire et technique. Le Directeur précise que le montant de 5 000 euros permettrait de répondre à une proposition commerciale de la société WEKA.

Une présentation de l'outil WEKA est faite aux conseillers syndicaux.

La ligne « **divers** » permettrait de répondre à la gestion de sites naturels divers.

L'excédent de fonctionnement (160 106.04 euros) est crédité sur la ligne « **autres services extérieurs** ».

Le Directeur évoque ensuite des compléments relatifs aux charges de personnel pour un montant de 16 089.00 euros et un montant de 9 300 euros en dépenses imprévues.

Le Directeur précise qu'il n'est pas prévu de recettes de fonctionnement, ces dernières ayant été intégrées au BP. Il précise également que l'intégralité des besoins supplémentaires sera pris sur les excédents de fonctionnement et d'investissement.

Le Directeur détaille ensuite les propositions en section d'investissement.

	<b>BP 2022</b>	<b>BS 2022</b>
Matériels de bureau	10 000 €	<b>1 500 €</b>
Interventions d'urgence ou prestations	4 500 €	<b>18 000 €</b>
PPG Moron - Travaux	60 000 €	<b>26 246.13 €</b>
PPG Moron - Études	75 000 €	<b>22 000 €</b>
Acquisition de matériels	38 000 €	<b>12 000 €</b>
PPG Mangaud/Grenet - Travaux	10 000 €	<b>8 000 €</b>
Inventaire zones humides	150 000 €	<b>43 000 €</b>
Appel à projets « restauration des zones humides »	118 000 €	<b>23 246.13 €</b>
Étude hydrologique Lalibarde		<b>36 000 €</b>
Travaux hydrauliques divers	10 000 €	<b>5 000 €</b>
Étude projet Lac de St Christoly		<b>5 000 €</b>
Étude plan de gestion site naturel du Moron		<b>6 000 €</b>

Le Directeur précise que l'excédent d'investissement a été ventilé sur plusieurs programmes.

L'excédent d'investissement a pour objectif d'être réduit au fil des ans.

Le Directeur évoque des recettes d'investissement à hauteur de 26 700 euros.

M. DUEZ fait remarquer qu'il est important de conserver un certain excédent en investissement pour pallier à des projets nouveaux ou des retards d'attribution de subventions.

M. RODRIGUEZ corrobore les propos de M. DUEZ en rappelant les difficultés passées du Syndicat.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la proposition relative au Budget supplémentaire 2022.

## **2- Acquisition foncière sur les communes de Villeneuve et de Gauriac**

Le Président expose que dans le cadre de la stratégie d'intervention foncière visant à protéger les cours d'eau et les milieux aquatiques, des opportunités foncières se présentent sur les communes de Villeneuve.

Le Président rappelle le principe de la stratégie et le rôle du Syndicat vis-à-vis des communautés de communes et communes. Il précise que la priorité est laissée aux communautés de communes et communes.

Le Directeur poursuit en précisant que les opportunités ont été proposées à la communauté de communes de Blaye qui n'a pas souhaitée s'engager.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- A 1239 d'une surface de 20 191 m<sup>2</sup>
- A 410 d'une surface de 2 538 m<sup>2</sup>
- A 414 d'une surface de 2 661 m<sup>2</sup>
- A 0480 d'une surface de 2 480 m<sup>2</sup>
- A 0481 d'une surface de 2 342 m<sup>2</sup>
- A 1236 d'une surface de 24 346 m<sup>2</sup>

Le Directeur évoque une estimation de la SAFER comprise entre 2 000 et 3 000 euros/ hectare.

Il évoque une entente de principe avec les propriétaires au prix de 2 500 euros/hectare.

Le Directeur rappelle l'intérêt hydrologique et écologique de ces parcelles qui bordent le cours d'eau du Grenet.

M. DUEZ évoque un intérêt à l'acquisition des parcelles pour la protection des rivières mais précise qu'il sera nécessaire d'être prudent vis-à-vis des coûts de gestion.

Le Directeur répond qu'il est conscient de cette problématique et que la gestion peut être adaptée ; le choix de la non intervention peut répondre à ce problème en laissant se végétaliser les parcelles qui évolueront en boisement humide.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré à la majorité avec 1 abstention (Mme DOUCET) décide de l'acquisition des parcelles proposées.

## **3- Élaboration d'un outil de centralisation et de valorisation de l'information géographique dans le cadre du SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés : Signature d'une charte pour le projet SIGESTUAIRE porté par le SMIDDEST**

Le Président explique que le SMIDDEST s'est engagé dans la création d'un outil de mutualisation de données cartographiques qui permettra aux acteurs de l'eau et au grand public d'accéder à tout un ensemble de données relatives à l'Estuaire de la Gironde.

Il est ainsi proposé d'engager un partenariat avec le SMIDDEST à travers un projet de charte dont le principe est le partage de données.

Le Directeur poursuit en précisant que les données récoltées par le Syndicat seront transmises pour alimenter la plateforme. Il évoque un outil pratique permettant une facilité d'accès à l'information.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet.

#### **4- Restauration du petit patrimoine hydraulique : validation de la phase 2 du projet et du plan de financement**

Le Président explique qu'il s'agit de la suite du projet d'inventaire du petit patrimoine hydraulique visant à la restauration de quelques ouvrages qui seront sélectionnés par un jury composé de délégués syndicaux.

Le Président expose sa volonté de sélectionner quelques ouvrages de manière équitable pour les 3 CDC concernées par l'opération.

Le Directeur précise que ce volet correspond à la phase 2 du projet qui permettrait l'obtention d'un financement de 19 674.45 euros par des fonds LEADER. L'autofinancement pour cette opération s'élèverait à 4 918.61 euros.

Le Directeur poursuit en précisant qu'un appel à candidatures pourrait être envisagé dans les prochaines semaines.

Il détaille le calendrier relatif au dispositif LEADER et précise que les travaux pourraient intervenir à partir du mois de juin 2023.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement.

#### **5- Création d'un passage à gué sur le Grenet : plan de financement**

Le Président explique qu'il s'agit d'un projet d'aménagement visant à aménager le cours d'eau du Grenet pour le protéger de la traversée de véhicules sur la commune de Saint-Ciers-de-Canesse.

Le Directeur poursuit en expliquant que l'enclavement de parcelles génère le passage occasionnel de véhicules dans le cours d'eau.

Pour limiter les dégradations au cours d'eau, il propose la réalisation d'un aménagement type passage à gué.

M. LAVEUF demande quelles sont les dégradations occasionnées par le passage des véhicules.

Le Directeur répond que les traversées occasionnent des érosions et des problèmes d'ordre hydromorphologiques.

Plusieurs délégués demandent si la mise en place d'une interdiction du passage de véhicules ne pourrait pas solutionner le problème.

Le Directeur répond que cette piste a été préalablement étudiée avec la commune et notamment M. ROBIN mais que les usages rendent difficile cette option.

M. ROBIN poursuit en évoquant une situation de parcelles enclavées et un accès qui ne peut être supprimé. Il précise que la commune a néanmoins prit la décision de limiter le passage aux véhicules inférieurs à 3.5 tonnes.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement.

## **6- Conception et réalisation d'un guide pédagogique : plan de financement**

Le Président évoque le besoin de communication avec les propriétaires riverain des cours d'eau pour les informer sur les bonnes pratiques de gestion à mettre en œuvre.

Il précise que le projet vise la réalisation d'un guide pédagogique qui permettra également aux élus de disposer d'informations sur la gestion des cours d'eau.

Le Directeur présente le plan de financement proposé (conception et réalisation d'un guide pédagogique (10 000 € HT ; 12 000 € TTC dont 41.67 % de financement par l'AEAG et 20 % par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine) en expliquant que la dépense sera très certainement moindre du fait d'une réalisation des textes et des illustrations en interne.

Seule une prestation relative à la conception graphique, la mise en page et l'impression d'environ 300 livrets sera commandée.

M. SUBERVILLE demande si l'impression de 300 exemplaires n'est pas sous-estimée compte tenu du nombre de communes situées dans le périmètre du Syndicat.

Le Directeur répond en précisant qu'une version numérique sera également proposée et disponible sur le site internet du Syndicat et qu'en cas de manque de la version papier, des compléments pourront être envisagés.

M. POTIER reconnaît l'intérêt et le besoin de ce support de communication en expliquant que de nombreux riverains ne connaissent pas la réglementation en la matière.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement.

## **7- Étude hydrologique et sondage archéologique relatifs au projet de la Roque de Thau : plan de financement**

Le Président explique que le projet proposé vise à rouvrir le cours d'eau du Grenet dans sa partie aval, au niveau du port de la Roque de Thau.

Le Directeur rappelle les enjeux relatifs à la continuité écologique en précisant qu'il s'agit du premier obstacle majeur à la libre circulation des espèces piscicoles (80 ml de cours d'eau busé).

Il explique que ce projet a fait l'objet d'échanges avec les deux communes concernées (Villeneuve et Gauriac) et que deux scénarios sont envisagés nécessitant des études préalables pour s'assurer de la faisabilité.

M. RODRIGUEZ complète en expliquant que la lecture de photographies anciennes et les témoignages d'anciens laissent supposer la présence de quais liés à l'ancien port de la Roque de Thau.

Il précise que l'intérêt du projet est partagé par les deux communes mais nécessite d'évaluer au préalable les contraintes techniques (présence potentielle des anciens quais), en particulier les modifications relatives au risque inondation.

Le Directeur poursuit en indiquant que des études préalables s'avèrent nécessaires pour vérifier la faisabilité du projet et arbitrer les options envisageables.

Le montant est estimé à 20 000 € HT (24 000 € TTC) avec une participation financière estimée à 50 % par l'AEAG et 30% par le conseil régional de Nouvelle-Aquitaine.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement.

#### **8- Animation foncière 2022 pour la préservation d'espaces naturels sensibles : plan de financement**

Le Directeur explique qu'il s'agit de reconduire le dispositif d'aide à l'animation foncière dans le cadre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles.

Il précise que ce dispositif permet le financement d'un poste à temps plein à 50 % pour de l'animation foncière permettant d'animer le projet de ZPENS du Moron aval.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet et son plan de financement.

#### **9- Convention de financement et de partenariat pour la gestion du site naturel du Grenet entre la commune de Saint-Ciers-de-Canesse et le Syndicat de Gestion des Bassins Versants du Moron**

Le Directeur explique que la commune de Saint-Ciers-de-Canesse est propriétaire d'un terrain en bordure du Grenet présentant un intérêt hydrologique et écologique.

Considérant l'intérêt des parcelles, la commune et le Syndicat souhaite établir une convention de partenariat dans le but d'établir un plan de gestion écologique.

Le Directeur explique que les frais de gestion en lien avec la compétence GEMA et les opérations de restauration des milieux aquatiques (zones humides et cours d'eau) seront pris en charge par le Syndicat. La commune participerait à hauteur de 20% des dépenses de fonctionnement.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité le projet de convention.

## **10- Création d'un emploi non permanent à pourvoir dans le cadre d'un contrat de projet à compter du 01 septembre 2022**

Le Président rappelle que le Syndicat est lauréat de l'appel à projets « Nature et transition » de la région Nouvelle-Aquitaine.

Il précise que le projet retenu vise à mettre en œuvre une pépinière collaborative afin de développer des projets de plantation de haies pour améliorer la trame verte du territoire.

Dans ce cadre, le financement d'une mission sur deux années est prévu.

Le Président propose de passer au vote.

Le Conseil Syndical approuve à l'unanimité la création d'un emploi non permanent dans le cadre de l'appel à projets Nature et transition.

### Informations diverses :

- ✓ Arrivée de Maria ARANGO en tant que Chargée de mission Natura 2000 / Plans de gestion
- ✓ Organisation d'une journée dédiée à l'inventaire du petit patrimoine hydraulique le 30 juin 2022 (l'ensemble des conseillers syndicaux seront invités).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôture la séance à 20H10.